

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
16 MARS 2023**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 17h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. David WILSON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
4. Démolition, 190 rue Main
5. Contrat d'opération – Marina de North Hatley
6. Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Autorisation de demande
7. Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog – Appui et contribution de la Municipalité
8. Amendement à l'entente de service aux sinistrés
9. Levée de l'assemblée

2023-03-16.01

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que les membres du conseil se sont rencontrés le 27 février dernier et qu'ils ont déterminé la date de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ces motifs,

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

Qu'il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

2023-03-16.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-03-16.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

INTERVENANTS		OBJETS
Richard Gourde	Q	Est-ce que les membres du comité ont eu l'occasion d'avoir une formation sur le règlement de démolition?

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
16 MARS 2023**

		<p>Mme. Gerrish, pourquoi le comité n'a pas motivé leur décision selon les critères? C'est à toi de t'assurer qu'ils font bien leur job. Je m'attends à ce que notre leader nous dise qu'ils n'ont pas bien effectué leur travail et n'ont pas pris la décision.</p> <p>Le comité n'a pas suivi la loi et il n'était pas légal. La décision du comité n'était pas légale. Leur décision est bien inapplicable.</p> <p>Le comité n'a pas joué de transparence d'aucune façon.</p>
	R	<p>Oui ils ont reçu une formation d'EXP.</p> <p>Du moment qu'ils ont reçu le dossier, ils ont agi au mieux de leur compétence et connaissance. Comme vous le savez, le conseil doit maintenant statuer sur la décision qui a été rendue. C'est ce qu'on fait ce soir.</p> <p>Nous étions en communication avec le ministère de la Culture et la loi pour nous assurer de suivre le processus et les lois.</p> <p>Je vous laisse donner votre opinion, mais nous avons suivi la loi et toutes les étapes.</p>
Michael Dudgeon	Q	<p>Is there a question period after?</p> <p>Regarding the demolition, I've been in that house and from my experience as a builder, the person that's bought that house is in for a major surprise.</p> <p>From what I've heard over the past few weeks, I just feel sad for the new owner of this property. The residents of our Town have been so unwelcoming to the person who wants to beautify this property and home. We should be ashamed of ourselves.</p>
	R	<p>There is no second question period at an extraordinary meeting.</p> <p>Thank you for your comment.</p>
Danielle de Bellefeuille	Q	<p>Moi j'ai un bateau à la Marina. Si je me trouve pris sur le lac, ils viennent me chercher. Je ne comprends pas pourquoi vous tenez à aller en appel d'offres, il nous offre un service qui est déjà parfait.</p> <p>Si quelqu'un vous offre plus d'argent, il va falloir nous charger plus cher pour un quai.</p> <p>Est-ce simplement pour déplacer quelqu'un ou faire plus d'argent? JE ne comprends pas cette espèce de manœuvre. Il donne déjà un service extraordinaire, la prochaine personne ne sera pas capable de le faire.</p> <p>Vous avez sûrement toutes les raisons du monde pour le faire, mais une chose qui fonctionne bien à North Hatley c'est la Marina.</p>
	R	<p>La raison de la manœuvre est d'assurer un processus légal et transparent. J'ai une firme d'avocat qui nous conseil sur le dossier. Le</p>

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
16 MARS 2023**

		devoir du conseil et de l'administration est de respecter la loi.
Donald Watt	Q	In the twenty years that Steve was operating the Marina, apparently illegally, did you have any challenges by anybody? Let's suppose that it goes up for call of tender, the fees that North Hatley collect are double or triple, this is going to have to be reflected in the prices to the boaters. There are consequences to what you're going to do. I would suggest you consider doing exactly what you're doing until somebody challenges you.
	R	Luckily no one has challenged us. However we cannot continue to be in the wrong just because no one has noticed.
Michael Dudgeon	Q	I really commend the council for looking for new revenue streams. I know they do get a revenue stream from Steve Piercy as we speak. It's substantial for the service he provides and the building he has to maintain, which is not his building and the town does not spend one penny of their revenue on that building. Anyway, I just feel it's great that you're trying to get more money out of this Marina, which is an asset, but you've had other assets in the past that you've given up the revenue (NHRS and parking). Now you're going after this poor guy for what reason? A couple extra bucks? Who cares? You just spend it indiscriminably anyway so why bother?
	R	No comment.
Richard Gourde	Q	Aujourd'hui, est-ce qu'on connaît l'état du bâtiment? Est-ce que la municipalité les élus, on posé une réflexion sur le devenir de la Marina? Avant d'arriver dans cette consultation, je vous suggère d'être bien informé en ce qui est les règles.
	R	Nos assureurs, après avoir reçu l'inspection du bâtiment, nous ont avisés de ne pas le laisser ouvert au public. Oui nous avons discuté de la future de cette bâtisse, nous voulons aller en consultation publique pour recevoir l'avis de la population à ce sujet.
Richard Gourde	Q	Il existe une très bonne formation donnée par la FQM pour le comité de démolition.
	R	Merci.
Fiona McCauley	Q	The understanding that has been provided to you is that the town has been mandated to put this up for bid? (The marina)
	R	The legal opinion that we got included four options. The option that was presented to us as the most sound for the municipality was option four which was going into a call for tenders. That's the one we felt we should take seeing as other people have shown interest in operating the Marina.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
16 MARS 2023**

		By not going into it, we would be showing a bias to M Piercy.
DONALD WATT	Q	You need a solution. You're not coming up with one. I have a solution for council to consider. What you do, is not go up for tender. Hire Steve, or ask him to be an employee of the town to run the Marina. It's legal and solves all these problems and gives you at least a year to figure out what in the hell you don't know.
	R	Thank you.

2023-03-16.04

DÉMOLITION, 190 RUE MAIN

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a les pouvoirs, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et des articles 141 et 142 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002) d'adopter un règlement concernant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement 2022-641 régissant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE CE règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée, dans le cadre de ce règlement et conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition selon les critères établis dans le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a reçu une demande de démolition pour un bâtiment situé sur le lot 4 090 460 et a analysé cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a émis un avis favorable à cette demande et approuvé celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, dans les 30 jours de la décision, plusieurs demandes d'appel conformément à l'article 4.4.1 du Règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal, après avoir entendu les intervenants, est d'avis que la décision du Comité de démolition doit être révisée et ce, pour les motifs suivants :

- Le dossier tel que présenté au conseil ne permet pas de conclure que la démolition soit l'ultime option;
- La maison situé sur le lot 4 090 460 est situé dans un site cité au répertoire du patrimoine culturel du Québec.

MOI, ELIZABETH FEE PROPOSE :

QUE la Municipalité accueille l'appel logé à l'encontre de la décision du Comité de démolition concernant la demande de démolition pour un bâtiment situé sur le lot 4 090 460;

QUE la Municipalité révisé la décision du Comité de démolition et rejette la demande de démolition pour un bâtiment situé sur le lot 4 090 460;

VOTE POUR : 5 VOTE CONTRE : 1 ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
16 MARS 2023**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'autoriser le Directeur général et Greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay et/ou Le Directeur général adjoint, Monsieur Bruno BÉLISLE a déposé une demande d'aide financière au nom de la Municipalité et de mandater ces derniers à signer tout protocoles d'ententes associés le cas échéant.

VOTE POUR : 5 VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-03-16.07

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG – APPUI ET CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité du Village de North Hatley en est à sa 125^e année de constitution;

ATTENDU que pour célébrer ce moment important, la Municipalité souhaite organiser un évènement rassembleur pour ses citoyens, valorisant sa culture et son histoire;

ATTENDU que la MRC Memphrémagog offre un programme de soutien financier aux initiatives culturelles, duquel la Municipalité aimerait se prévaloir;

ATTENDU que la Municipalité devra contribuer à 50% au coût total du projet;

MOI, MICHEL DESROSIERS PROPOSE

QUE le conseil appui la demande de projet et autorise le directeur général, monsieur Benoit TREMBLAY à signer les documents de la demande;

QUE la Municipalité s'engage à déboursier la somme de 8 397,20 \$, correspondant à 50% du financement du projet.

VOTE POUR : 5 VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-03-16.08

AMENDEMENT À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

ATTENDU la demande d'amendement reçu par la Société canadienne de la Croix-Rouge — Québec;

ATTENDU QUE l'amendement a pour but de prolonger la durée de l'entente qui passera de trois à quatre ans, de modifier les modalités financières ainsi que les annexes B — *description des services aux sinistrés* et D — *frais assumés par une ville, municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'entente précédemment signée;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Marcella Davis Gerrish et le directeur général, monsieur Benoit Tremblay à procéder à la signature de l'amendement et d'acquitter la contribution de 180 \$ pour l'année 2023 – 2024.

VOTE POUR : 5 VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
16 MARS 2023**

2023-03-16.09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 18H29, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Marcella Davis-Gerrish
Mairesse

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.